



COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

Trente-neuvième session

Rome (Italie), 15-20 octobre 2012

NOTE D'INFORMATION RELATIVE AU SUIVI DES DÉCISIONS ET DES RECOMMANDATIONS DU CSA

Le Comité:

- 1) Fait sien le document CFS:2012/39/11 « Suivi des progrès accomplis en ce qui concerne les décisions et les recommandations découlant de la trente-septième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) »;
- 2) Approuve les conclusions et les recommandations contenues dans le présent document concernant l'évolution des activités de suivi du CSA et les éclaircissements apportés en la matière, notamment les points suivants:
 - les recommandations du CSA doivent déboucher sur des actions et cibler des parties prenantes précises;
 - le CSA doit répondre à l'appel lancé dans le document relatif à la réforme dudit comité visant à créer un « mécanisme novateur » afin d'aider les pays et les régions, selon qu'il convient, à établir si les objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle sont bien en voie de réalisation;
 - le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi doit poursuivre ses activités en 2013, conformément au paragraphe 9, et faire rapport au CSA à sa quarantième session.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

1. Le document relatif à la réforme du CSA a défini un des rôles du Comité comme suit:

Promouvoir l'obligation de rendre compte et partager les pratiques optimales à tous les niveaux

ii) Le CSA devrait aider les pays et régions, selon les besoins, à établir dans quelle mesure on est en bonne voie pour atteindre les objectifs et selon quelles modalités l'insécurité alimentaire et la malnutrition peuvent être réduites plus rapidement et plus efficacement. Cela supposera de concevoir un mécanisme novateur, comportant notamment la définition d'indicateurs communs pour suivre les progrès accomplis en ce qui concerne les objectifs et les actions convenus, en tenant compte de l'expérience acquise au cours d'autres initiatives de suivi, par le CSA et par d'autres instances. Les observations de toutes les parties prenantes du CSA devront être prises en compte et les nouveaux mécanismes s'appuieront sur les structures existantes (CFS:2009/2 Rev.2, paragraphe 6ii).

2. À sa réunion du 20 janvier 2012, le Bureau a établi un Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi chargé de suggérer la façon de répondre à cette demande. Lors de l'élaboration de son mandat et de la détermination de la portée de ses travaux, le Groupe de travail à composition non limitée a identifié les domaines ci-dessous comme nécessitant un suivi:

- a) La situation et les tendances de l'insécurité alimentaire dans le monde. Ce travail est réalisé par des institutions de développement et de recherche utilisant divers indicateurs, notamment la FAO par le biais de sa publication annuelle « L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde » (SOFI) qui présente au CSA les tendances en ce qui concerne la sous-alimentation;
- b) Le bilan des actions et des initiatives dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition. La cartographie des actions engagées en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (MAFSAN), entre autres, est conçue à cette fin (CFS: 2010/3 Cartographie des actions engagées en faveur de la sécurité alimentaire au niveau des pays);
- c) La mise en œuvre des décisions et recommandations du CSA, telles que les suites à donner aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que la mise en œuvre des décisions et recommandations qui pourraient découler de travaux en cours comme les consultations visant à élaborer des principes destinés à promouvoir des investissements agricoles responsables et qui renforcent la sécurité alimentaire;
- d) L'évaluation de l'efficacité de la réforme du CSA quant à sa capacité à rassembler l'ensemble des parties et à favoriser l'émergence du consensus en ce qui concerne la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle aux niveaux national, sous-régional et mondial, et quant à sa capacité à formuler des approches fondées sur des données factuelles pour relever les défis de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

3. Afin de traiter le sujet plus vaste du suivi de l'efficacité et de l'impact du CSA, le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi a travaillé de concert avec le Groupe de travail à composition non limitée sur le programme de travail et les priorités chargé de mettre au point le Programme de travail pluriannuel et le Cadre axé sur les résultats du CSA. Le suivi est un sujet très complexe et diverses opinions se sont fait jour:

- Comme le CSA n'est pas chargé de l'exécution, son obligation de rendre compte se situe principalement au niveau de ses réalisations, c'est à dire que produire les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers et le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition est un engagement qui peut facilement faire l'objet d'un suivi de la part du CSA lui-même;
- Le rôle du CSA n'est pas de produire des documents, mais de s'assurer que ces documents sont accessibles et que les pays membres bénéficient d'un soutien approprié à même de garantir la cohérence des politiques et un impact positif sur la sécurité alimentaire et la nutrition;
- L'évaluation de l'impact des activités du CSA sur la sécurité alimentaire et la nutrition à l'échelon mondial, régional et national devrait se faire à l'aide d'une série d'outils novateurs;

- Le CSA devrait contrôler l'efficacité de sa réforme et de son travail.

4. Le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi est convenu que son mandat était avant tout de proposer un cadre et des modalités pour le suivi et l'évaluation de l'application des décisions et recommandations adoptées par le CSA dans le contexte du Cadre axé sur les résultats, une fois ce dernier parachevé. Le projet de mandat du Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi a été préparé sur cette base.

5. En attendant que la dernière main soit apportée au Cadre axé sur les résultats, le Groupe de travail à composition non limitée a élaboré un cadre préliminaire pour le suivi des décisions de la trente-huitième session, sous la forme d'une matrice des décisions du CSA devant faire l'objet d'un suivi, assortie des différents niveaux de mise en œuvre et des mécanismes potentiels de suivi ainsi que des chefs de file, des partenaires potentiels et des jalons à franchir.

6. Dans ce contexte, une difficulté vient du fait que, à ce jour, les décisions du CSA n'ont pas souvent été élaborées de façon à permettre leur suivi. Par conséquent, le Bureau recommande qu'à l'avenir le CSA fasse la distinction entre les recommandations de nature générale et les décisions dont la mise en œuvre devrait faire l'objet d'un suivi. En outre, ces dernières devraient déboucher sur des actions et être assorties d'indications claires en ce qui concerne les acteurs ou les groupes de parties prenantes chargés de leur mise en œuvre – par exemple, les organisations ayant leur siège à Rome, les centres de recherche, la communauté internationale (à l'échelon mondial), les organismes régionaux, les États Membres, etc. Il a également été observé qu'immédiatement après la session du CSA il convenait de mettre en place un mécanisme pour veiller à informer de leur rôle tous les organismes chargés de la mise en œuvre des décisions du CSA. Et ce, afin de s'assurer que les décisions du CSA soient appliquées en temps voulu et que les trois organisations des Nations Unies ayant leur siège à Rome ainsi que la communauté mondiale s'approprient pleinement le processus de mise en œuvre.

7. Le Groupe de travail à composition non limitée a en outre souligné la nécessité de s'appuyer sur l'expérience acquise au cours de précédentes initiatives de suivi. Le Groupe à composition non limitée a rappelé que lors de tentatives précédentes où l'on exigeait des pays qu'ils fassent rapport au CSA, on avait obtenu des résultats mitigés à cause de divers problèmes comme une charge de travail excessive pour les gouvernements, les capacités insuffisantes pour mettre au point les rapports, la disponibilité des données, et une gamme d'indicateurs trop restreinte pour le suivi des programmes de sécurité alimentaire et de nutrition (CFS:2008/3).

8. Des efforts supplémentaires sont nécessaires afin d'élaborer des propositions concrètes et de dégager un consensus sur la façon de procéder en matière de suivi au sein du CSA. Notamment sur la façon de répondre à l'appel lancé dans le document relatif à la réforme visant à créer un « mécanisme novateur » pour le suivi de l'obligation de rendre compte qui serait fondé sur les contributions d'un large éventail de parties prenantes, qui ferait participer des cadres et des partenaires existants qui pourraient en tirer profit, et qui serait assez souple pour être bénéfique à la fois au niveau mondial (CSA et autre) et au niveau régional/national/local s'agissant de la planification et des rapports à fournir. Les différents mécanismes suggérés incluaient les points suivants: examen par des pairs et évaluations périodiques indépendantes; élaboration d'une série d'indicateurs de base; étude des liens existant avec d'autres initiatives mondiales de suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et renforcement de ces autres initiatives, telles que les OMD et d'autres, afin d'inscrire les activités de suivi du CSA dans un contexte mondial.

9. Les prochaines étapes pourraient inclure les points suivants: encourager le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi à continuer d'explorer cet axe de travail complexe mais important; organiser un atelier afin de passer en revue les initiatives de suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'échelon mondial, régional et national; répertorier les approches novatrices, les lacunes dans le domaine du suivi, et les collaborations possibles entre différents acteurs et différentes approches; constituer une équipe technique chargée d'appuyer le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi.

10. Il est par conséquent demandé au Comité de fournir des orientations quant à l'ampleur et à la portée des activités de suivi au sein du CSA.